

de la Cour de Berlin touchant la conduite des Cours de Vienne & de Dresde. Cet Ecrit est en 42 pages in quarto, sans compter les Pièces justificatives, qui sont au nombre de 44. Il récapitule toute la conduite du Roi de Pologne Electeur de Saxe, mise en comparaison avec celle du Roi de Prusse; l'invasion faite par les Prussiens en Saxe, & les facilités apportées par le Roi pour amener les choses à une Convention de Neutralité; le détail des démarches faites par le Roi dans cette vûë, & les difficultés successives qu'elles rencontrèrent de la part de Sa Maj. Prussienne; le tableau des rigueurs & des exactions auxquelles la Saxe a été exposée depuis que les Prussiens occupent ce Pays. Sur quoi l'on remarque, qu'il n'y a pas même eu d'exception pour la Maison Royale, & qu'on a été jusqu'à défendre aux Banquiers de lui faire crédit. On passe ensuite à la prise des Archives du Cabinet de Dresde, sur laquelle on fait l'observation suivante.

» Les Evénemens de l'année 1744, dont on
 » rappelle le souvenir pour justifier ces entre-
 » prises, sous le nom de *prévoyance*, avoient
 » été mis dans un oubli éternel par l'Amnistie
 » réciproque de la Paix de *Dresde*. Si le Roi
 » de Prusse n'eut eu réellement en vûë que sa
 » sûreté, il l'auroit trouvée dans les offres qui
 » lui furent faites de la part de Sa Maj. le Roi
 » de Pologne, dès son entrée en *Saxe*. Il au-
 » roit pû s'en rapporter à la droiture & à la fa-
 » çon de penser de ce Prince, dont il fait
 » lui-même le plus grand éloge, & à qui il
 » rend la justice qui lui est dûë. Le Roi de
 » Prusse avoit cru que S. M. Pol. voyant, d'un
 » côté, ses Etats au pouvoir de Sa Maj. Pruf-
 » sienne,